



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/139

Projet de rénovation du stade de Binda et le remplacement partiel du matériel de gymnastique de la halle Jean Nicoli

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio, est propriétaire d'installations sportives sur le territoire. Elle s'est engagée dans un vaste plan de rénovation. Le stade du Binda est situé au cœur d'un quartier très urbanisé et populaire ; il joui d'une grande popularité auprès des jeunes footballeurs Ajacciens et mérite, au regard de son état actuel une rénovation du bâti, des abords ainsi que de l'aire de jeu. L'opportunité de fédérer des financements notamment de l'Etat et de la Fédération Française de Football et des collectivités locales nous permettra de limiter les coûts pour la Ville.

La Halle des sports Jean Nicoli accueille deux clubs de gymnastique Ajaccien ainsi que les élèves des écoles, collèges et lycées du territoire. Le matériel lourd dédié à la pratique de la gymnastique doit partiellement être remplacé afin de garantir la sécurité de nos enfants. Tout comme dans le projet énoncé plus haut, nous souhaitons solliciter toutes les sources de financement, notamment celles de l'Etat.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le principe d'une rénovation du stade de Binda et du remplacement d'une partie du matériel de gymnastique de la Halle des sports Jean Nicoli

D'autoriser le Monsieur le maire à solliciter une subvention pour ces deux dossiers auprès du Centre National du Développement du Sport et d'autres financeurs potentiels que sont notamment les collectivités locales et les Fédérations sportives concernées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le principe d'une rénovation du stade de Binda et du remplacement d'une partie du matériel de gymnastique de la Halle des sports Jean Nicoli

AUTORISE Monsieur le maire

à solliciter une subvention pour ces deux dossiers auprès du Centre National du Développement du Sport et d'autres financeurs potentiels que sont notamment les collectivités locales et les Fédérations sportives concernées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

 Laurent MARCANGELI
Laurent Marcangeli

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

